

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-AS168

présenté par

Mme Simonnet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,
M. Sala, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	1 000 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
Hausse des salaires (<i>ligne nouvelle</i>)	1 000 000 000	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement d'appel vise à interpeller le Gouvernement sur la nécessaire hausse des salaires.

Les données d'institutions telles que la DARES, ou d'économistes de l'OFCE sont sans appel : les salaires réels ont diminué de 3 % en 2022 puis d'1,8 % en 2023. Dans le même temps, les gains des profiteurs de crises explosent et les PDG ne connaissent pas les mêmes limitations : chez Total, Patrick Pouyanné s'est accordé une hausse de 10 % en 2023 et en 2022 alors qu'il s'était déjà augmenté de 52 % en 2021 ! Pour autant, le Gouvernement s'entête et préfère attaquer l'assurance chômage. Face à la hausse ininterrompue des dépenses contraintes, et dans un contexte où, comme l'a démontré le Fonds monétaire international, l'inflation ne provient pas d'un excès de monnaie en circulation et ne relève pas d'une logique de boucle salaires-prix, augmenter les salaires paraît être la seule réponse structurelle viable. C'est aussi un devoir envers ceux qui ont tenu le pays durant les confinements successifs.

À cette fin, le présent amendement augmente de 1 milliard d'euros d'AE et CP un nouveau programme nommé « Hausse des salaires » via une diminution de 1 milliard d'euros d'AE et CP de l'action 01 intitulée « Développement des compétences par l'alternance » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement pour les salariés de la fonction publique. Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.